

L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire

*Placer au-dessus de toute préoccupation personnelle
le souci de la sincérité et de la justice. (Cte d'Haussonville)*

Editeur et Rédacteur en chef, WILFRID GASCON

Bureaux à ST-JEROME, Terrebonne, P. Q. Place du Marché. Tel. 35

AVIS PERMANENT

A l'avenir, l'abonnement à l'« ÉGALITÉ » sera renouvelable tous les trois mois au prix uniforme de 25c. dans tout le Canada, prime comprise. Les abonnés en dehors de St-Jérôme devront joindre à leur demande 5 CENTS pour frais d'expédition de la prime

Au mois, 10 cts par mois; la prime est envoyée avec le reçu du troisième mois.

L'ouvrage que nous donnons en prime se vend 20 et 25 cents en Amérique, chez tous les libraires. Le coût de l'abonnement à la revue se trouve donc entièrement compensé.

JOSEPH E. PARENT

NOTAIRE, COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE

Agent d'Assurances


Prêts d'argent, Maisons et terres à vendre et à louer. Administration de propriétés,

Règlement de successions, etc.

PRES DU MARCHÉ.... ST-JÉROME

Imprimerie Commerciale

Nous exécutons rapidement et avec
+ le plus grand soin toutes sortes de
travaux.

 LIVRES, BROCHURES,

FACTUMS, JOURNAUX,

BLANCS DE TOUTES ESPÈCES,

Etc., Etc., Etc.

Notre matériel est entièrement neuf

Nos prix sont des plus modérés.

Nous faisons appel à tous ceux qui veulent de belles et bonnes impressions au meilleur marché possible.

J. E. PREVOST FILS,

Rue St-Georges,

ST-JÉROME

L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire illustrée.

Editeur-propriétaire : WILFRID GASCON,

Saint-Jérôme (Terrebonne) P. Q.

Prenez note

M. Chs. Desjardins, 206, rue Wolfe, est notre agent-général pour Montréal et la banlieue. Il est autorisé à prendre des abonnements et à en percevoir le prix.

Nos abonnements, dans la ville de Montréal, sont payables mensuellement à notre agent—(10 cents par mois)—ou en bloc par lettre fermée adressée directement à nos bureaux.

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

Religion et Education

“Un pays qui jouit de la liberté politique place ses écoles à la hauteur de ses institutions. Les écoles publiques appartiennent à l'Etat.”

Cette haute maxime politique est de Royer-Collard, célèbre philosophe et homme d'Etat français, qui mourut à l'âge de 83 ans à Châteaueux, France, le 4 septembre 1845, en prononçant ces belles paroles : “*Il n'y a dans le monde de solide que les idées religieuses ; ne les abandonnez jamais, ou, si vous en sortez, rentrez-y.*”

Pierre-Paul Royer-Collard fut successivement député au Conseil des Cinq-Cents, conseiller de Louis XVIII et de Charles X, chef de l'Université de France, membre de l'Académie française et président de la Chambre des députés. Il mourut, d'ailleurs, comme il avait vécu : en bon catholique.

Au surplus, voici ce qu'il disait courageusement, en 1797, presque au lendemain de la Terreur, devant le Conseil des Cinq-Cents dont il faisait partie en qualité de député :

“La religion catholique rallie sous ses anti-ques bannières les sept-huitièmes des Français. Elle a survécu à la monarchie dont elle a précédé la naissance ; elle a triomphé des attaques qui lui ont été livrées par la tyrannie révolutionnaire. . . C'est cette religion qui est la base de la morale populaire, c'est elle qui sanctionne les devoirs qui lient les citoyens entre eux et les corps de l'Etat. . ., elle répond au plus impérieux besoin de la multitude, le besoin de croire, de s'étendre dans l'avenir, d'étendre ses espérances et ses craintes au-delà des bornes du monde physique et de la vie humaine.”

Sans partager absolument l'exclusivisme religieux qui semble ressortir de cette opinion sincère et respectable de l'homme d'Etat catholique, nous avons, cependant, tenu à la citer, pour bien démontrer à ceux de nos adversaires qui fuient la discussion directe et se retranchent, très prudemment, derrière des généralités, qu'il n'y a pas que des *catholiques de nom* et des *protestants fanatiques* qui puissent différer d'opinion avec eux. Nous estimons donc qu'un homme tel que Royer-Collard ne saurait être suspect à l'abbé G. Raison, et nous serions assurément des plus surpris que le bon prêtre se mit en tête de le déclarer, à cause de sa conception de l'enseignement national, *déclassé, crevé, toque* ou de lui décerner quelque autre appellation charitable de ce genre-là.

Voici l'opinion que Royer-Collard entretenait sur l'enseignement public et l'Université, instituée pour le régir et pour le distribuer par l'intermédiaire des écoles.

“L'Université, disait-il, ne possède aucune école, mais elle les gouverne toutes par une action plus ou moins directe, plus ou moins étendue ; il n'y a *aucun* établissement qui ne soit placé sous sa surveillance. Elle exerce cette surveillance selon des règles détournées par des fonctionnaires revêtus de son autorité.”

Mais de qui émane cette autorité ? d'où dérive-t-elle ? De l'Eglise ? des Evêques ?

Du chef de l'Etat, exécuter de la volonté de la nation, choisi et délégué par elle.

“C'est l'autorité du roi que l'université exerce, c'est pour lui et en son nom et sous ses ordres

qu'elle (1) dirige l'instruction dans tout le royaume, (2) donne des maîtres à la jeunesse, (3) et règle l'enseignement et la discipline de toutes les écoles. L'Université a donc le monopole de l'éducation, à peu près comme les tribunaux ont le monopole de la justice ou l'armée celui de la force publique.

“ L'Université n'est autre chose que le gouvernement appliqué à la direction universelle de l'instruction publique, aux collèges des villes comme à ceux de l'Etat, aux *insstitutions particulières* comme aux collèges, aux écoles des campagnes comme aux Facultés de théologie, de droit et de médecine.

L'Université a été élevée sur cette base fondamentale, que *l'instruction et l'éducation publiques appartiennent à l'Etat et sont sous la direction supérieure du roi*. Il faut respecter cette maxime ou en respecter les conséquences, et pour la renverser, il faut l'attaquer de front: il faut prouver que l'instruction publique et avec elle *les doctrines religieuses*, philosophiques et politiques qui en sont l'âme, sont hors des intérêts généraux de la société, qu'elles entrent naturellement dans le commerce comme dans les besoins privés, qu'elles appartiennent à l'industrie comme à la fabrication des étoffes, ou bien qu'elles forment l'apanage indépendant de quelque puissance particulière qui aurait le privilège de donner ses lois à la puissance publique ”.

Voyons, Royer-Collard réclame-t-il pour l'Etat l'autorité suprême en matière d'instruction et d'éducation ?

Royer-Collard, homme d'Etat catholique, représente donc les principes que la France de tous les temps, la France de Charlemagne, de Henri IV, de Louis XIV, de la Révolution, de la Restauration et de la France contemporaine, que saint Thomas d'Aquin lui-même a toujours maintenus sur la compétence et l'autorité supérieure de l'Etat en matière d'instruction publique. Mais Royer-Collard va plus loin que nous le voudrions, car, partisan de toutes les libertés légitimes, nous ne contestons point à l'Eglise le droit d'avoir elle-même ses établissements publics d'éducation, ses séminaires et

ses collèges, etc. Partisan de toutes les libertés, nous le sommes à bien plus forte raison de la liberté d'enseignement.

Les rois très-chrétiens de France ont été beaucoup plus exigeants que les libéraux modernes et quelques catholiques *de nom* que les prêtres d'aujourd'hui appellent ratés, *maniaques et démoniaques*. L'empereur Charlemagne que d'aucuns persistent à surnommer le Grand, a pris l'initiative d'une renaissance des études, et il a écrit à cet effet des lettres impératives à NN. SS. les Evêques de son empire.

Voici quelques extraits d'une lettre qu'il écrivait aux évêques en 788 :

“ Nous avons jugé utile que, dans les évêchés et les monastères, l'on prit soin, non pas seulement de vivre régulièrement selon notre sainte religion, mais encore d'enseigner la connaissance des lettres à ceux qui sont capables de les apprendre avec l'aide du Seigneur. Quoiqu'il vaille mieux pratiquer la loi que la connaître, il faut la connaître avant de la pratiquer. Plusieurs monastères nous ayant envoyé des écrits, nous avons remarqué que dans la plupart de ces écrits, les sentiments étaient bons et le langage mauvais. . . Nous vous exhortons donc, non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à vous y livrer de tout votre pouvoir” . . . (Guizot ; *Histoire de la civilisation en France*, XXe leçon.)

Lorsque Henri IV décida de reprendre l'œuvre de Charlemagne, interrompue par des siècles de carnages et de barbarie, son premier soin fut de nommer une commission, composée de sept membres dont un ecclésiastique, chargée d'élaborer un nouveau règlement pour l'université qui fut promulgué *par l'ordre et la volonté du Roy*.

Quant à Louis XIV, on sait que l'assemblée du clergé de France lui reconnut une autorité absolue dans les choses temporelles: “ Dieu n'a donné à Pierre et à ses successeurs aucune puissance, ni directe ni indirecte, sur les choses temporelles.” (Déclaration, 1682). Un moine qui avait cassé un des arrêts du Parlement fut

(Suite à la 6e page)

Jeux d'Esprit

ÉNIGME

Sans être égal à Dieu ma puissance est divine,
Car tout par moi commence et par moi se termine.

CHARADE

Que de jeux, de danses agiles,
Les soirs d'été, sur mon premier !
Que de disputes inutiles
Entre savants pour mon dernier !
Souvent que d'efforts mal habiles
Pour imaginer mon entier.

Solutions des derniers problèmes :

ÉNIGME : La lettre N.
CHARADE : Porte-faix.

Rossini mystifié

Tous les hommes à bonne fortune sont infatués d'eux-mêmes. Rossini se jugeait irrésistible. Rien ne déconcertait l'opinion avantageuse qu'il avait de ses mérites. On lui eût annoncé que la reine de Golconde se mourait d'amour pour lui, qu'il n'en eût conçu aucune surprise. A l'exemple du duc d'Albe, il gardait dans ses poches une ample provision de billets doux et les étalait volontiers aux regards de ses amis.

Certain jour (c'est son biographe Göttinger qui nous conte cette histoire), Rossini reçoit au saut du lit une lettre ainsi rédigée :

"Une dame, qui est arrivée de Naples à Milan dans l'intention de faire la connaissance du maestro dont les chants font le tour du globe et portent en tous lieux sa renommée, vous attend ce soir à la Scala, dans la loge du rez-de-chaussée No. 9, pour vous dire de vive voix ce qu'elle n'ose confier à ce papier."

L'auteur du *Barbier* retourne entre ses doigts ce gentil poulet et le relit avec complaisance. Ecriture élégante et fine, enveloppe armoriée, parfum suave et discret : l'épistolière inconnue est une femme du monde qui cède à un invincible entraînement. . . .

— Encore une conquête ! murmure Rossini en poussant un soupir d'adorable fatuité.

Au même instant, sa porte s'ouvre et il voit entrer son interprète favori, le ténor David, également connu par sa belle voix et par la causticité de son humeur. Les deux hommes se mettent à causer et échangent quelques réflexions banales. Tout à coup :

— Connaissez-vous la nouvelle ? dit David. L'ambassadrice de France vient d'arriver à Milan. . . .

— Est-elle jolie ? demande languissamment Rossini.

— Elle est adorable et elle raffole de votre musique. Son premier soin a été de faire retenir une loge pour ce soir.

A ces mots, Rossini dresse l'oreille :

— Pour ce soir ? dit-il.

— Oui. . . J'étais au théâtre quand son intendan s'est présenté. Il a loué une loge au rez-de-chaussée. . . .

— Et savez-vous le numéro de la loge ?

— Numéro 9, je crois !. . .

L'auteur de *Semiramis* rougit de plaisir. Demeuré seul, il commence un savante toilette, s'inonde d'extraits capiteux, fait friser sa chevelure, choisit ses manchettes les plus fines, enfle son pantalon le plus conquérant et, lorsque sonne l'heure du spectacle, il se dirige en toute hâte vers le théâtre de la Scala. Ses pieds effleurent le sol, son cœur est agité des plus doux pressentiments. Il demande la loge numéro 9, il y pénètre tout palpitant d'orgueil et d'espoir. O déception ! la loge est vide et ne contient que ses six fauteuils parfaitement alignés.

Peut-être est-il encore trop tôt, se dit notre héros, qui cherche à se rassurer. Les dames de condition n'arrivent guère au théâtre avant le ballet.

Le premier acte s'achève, puis le second. . . . Gioacchino se promène comme un fauve dans la loge ; il dirige vers le seuil un regard furieux, s'attendant toujours à voir paraître sa Dulcinée. . . . A la fin du troisième acte la porte s'entrebâille enfin, une main inconnue tend à Rossini un billet dont il s'empare et qu'il déchète fiévreusement. . . . Le billet renfermait ces quelques lignes :

"Mon cher maestro,

"Madame l'ambassadrice de France a chargé le soussigné de vous présenter ses excuses.

"Il lui est impossible de venir aujourd'hui au théâtre San-Carlo pour les raisons que voici :

"*Primo*, elle n'est pas encore partie de Rome ;

"*Secundo*, elle ne viendra probablement jamais à Milan, car

"*Tertio*, elle n'existe pas (l'ambassadeur de France étant veuf depuis trois ans).

"Daignez agréer, incomparable maestro, l'assurance de la profonde estime avec laquelle le soussigné a l'honneur d'être

"Votre admirateur dévoué,

"PREMIER AVRIL."

— Le premier avril ! s'écria Rossini en froissant avec colère le malencontreux billet. On s'est moqué de moi. Imbécile que je suis !

Il quitta la loge tout courroucé. Au même instant, il entendit un bruyant éclat de rire et aperçut le ténor David qui se tordait dans les transports d'une joie aussi impertinente qu'immodérée.

— Eh bien, illustre maître, le tour a-t-il été bien joué ?

Rossini sentit un violent désir d'appliquer une gifle sur la joue du drôle ; mais il avait de l'esprit. Il se contint, il affecta de rire plus fort que les autres, et prit gaillardement son parti de l'aventure. Il était trop bon mystificateur, pour ne pas tolérer la plaisanterie. . . .

Seulement, à dater de ce jour, il estima que le talent du ténor David avait faibli et ne lui confia plus aucun de ses rôles !

ADOLPHE BRISSON.

Le spectre d'un perclus

L'ATTESTATION REMARQUABLE DE
JAS. DAVIS, DE VITTORIA

Les douleurs du rhumatisme l'avaient réduit à l'état de squelette — Les médecins et le traitement clinique à l'hôpital demeuraient impuissants. Les Pilules Roses du Dr Williams lui rendent la santé.

Les preuves surabondent pour démontrer que les Pilules Roses du Dr Williams sont la plus grande découverte médicale du 19^{ème} siècle. L'histoire qu'on va lire, racontée dans les termes mêmes d'un malade reconnaissant de sa guérison est une preuve nouvelle de leur puissance curative en face des autres remèdes qui demeurent impuissants.

Je sais que je suis un exemple vivant des merveilleuses propriétés curatives des Pilules Roses du Dr Williams, et je remplis un devoir de reconnaissance tout en rendant service à ceux qui souffrent, en donnant mon témoignage en leur faveur. Je demeure au village de Vittoria, Ont. et comme j'ai toujours demeuré dans cette localité, ou dans les environs, je suis bien connu à cet endroit, et il serait facile de prouver la vérité de ce que je dis.

Il y a trois ans j'eus une forte attaque de rhumatisme qui me paralysa en partie. et je fus abandonné comme incurable par les deux médecins qui me donnaient leurs soins. La maladie m'avait réduit à l'état de squelette ; je n'étais plus que le fantôme d'un perclus. Je perdais entièrement l'usage de mes membres et on devait me nourrir à la cuillère. Je ne tenais plus à la vie qui était devenue un tourment. J'attendais avec résignation que la mort vint me délivrer de mes longues et terribles souffrances. Rendu à bout, je me laissai persuader d'essayer un traitement à l'hôpital général de Toronto. Après un séjour de plusieurs semaines dans cet établissement, je fus ramené chez moi dans un état plus désespéré qu'avant mon entrée. Accablé par la douleur, j'appelais la mort comme une délivrance, lorsque j'entendis parler des Pilules Roses du Dr Williams et des cures merveilleuses qu'on leur attribuait. Malgré mes doutes je consentis à en faire l'essai et le résultat fut merveilleux. Depuis deux ans, je n'avais pas passé une bonne nuit et voilà que je jouissais d'un sommeil réconfortant qui me paraissait comme un don céleste. La vie, la force, l'appétit me furent rendus peu à peu et ranimèrent l'espérance et le courage. J'ai pris en tout quarante et une boîtes du remède. Cela peut paraître une forte quantité, mais il ne faut pas perdre de vue que les remèdes pris auparavant m'avaient coûté plusieurs fois la valeur des pilules et que les médecins m'avaient déclaré incurable.

Comme résultat final, je puis me livrer aujourd'hui aux travaux les plus rudes. La nouvelle de ma guérison a causé une agréable surprise à mes amis qui se réjouissent de me voir au milieu d'eux. Il ne me reste pas le moindre doute sur ce point : les Pilules Roses du Dr Williams sont le seul et dernier remède qui ait pu atteindre le germe de ma maladie et me sauver d'une vie de misères et d'angoisses.

Je me fais un devoir de recommander ce remède à tous les patients qui sont affligés de cette terrible maladie.

JAMES DAVIS

L'attestation ci-dessus est signée en présence de

ERNEST WEBSTER MAYBEE

(Suite de la 3e page)

pour ce fait, condamné à avoir la tête tranchée et à être traîné sur la claie.

Aucun libéral en Canada n'a été aussi exclusif que les rois très chrétiens, fils aînés de l'Eglise. C'est le ministre de Louis XIV, le grand Colbert qui fait écrire dans les *Memoires sur les ordonnances* : " C'est un droit que la souveraineté donne aux rois de pouvoir eux seuls établir et fonder des académies dans le royaume." Et comme conclusion, comme couronnement de cette politique *tres chretienne*, l'expulsion, en 1762, de la compagnie de Jésus supprimée par l'Eglise quelques années plus tard (1773). " On ne saurait commettre, dit le cardinal de Richelieu dans son *Testament politique*, l'éducation entière des jeunes gens aux jésuites sans s'exposer à leur donner une puissance d'autant plus suspecte aux Etats que toutes les charges et grades qui en donnent le maniement seraient enfin remplis de leurs disciples, et que ceux qui de bonne heure ont pris un ascendant sur des esprits, le retiennent quelquefois toute leur vie."

M. l'abbé G. Raison ne peut croire que saint Thomas partage l'avis de ceux qui estiment que l'instruction publique appartient à l'Etat, c'est-à-dire à la famille, au peuple représenté par ses mandataires révocables à volonté. Il affirme que le célèbre docteur ne s'est pas mis ainsi en contradiction avec la doctrine de l'Eglise. Mais M. l'abbé, qui doit avoir une Somme au presbytère, n'a seulement pas daigné la consulter avant de parler de contradiction comme il le fait. Ou, s'il a cherché à savoir quel était sur ce sujet le sentiment de saint Thomas, il est évident qu'il n'y a rien trouvé de très favorable à ses prétentions jésuitiques, car, sans cela, il nous en eût parlé; tandis qu'au contraire, il s'appuie sans cesse sur le Syllabus de Pie IX et il ne nous cite aucune parole de saint Thomas mis par Léon XIII au nombre des Pères de l'Eglise. Nous demanderons en passant à M. l'abbé G. Raison s'il ne connaît pas certain cardinal, et non des moins célèbres, qui a démontré publiquement que le Syllabus n'était pas un dogme de foi pour les catholiques.

Mais nous avons hâte de faire connaître à notre adversaire l'opinion de saint Thomas. M. l'abbé, qui doit comprendre le latin, traduira; voici les paroles du docteur angélique : *Ad eum qui rem publicam regit pertinet ordinare de nutritionibus et instructionibus juvenum, in quibus exerceri debeant, et quales disciplinas imisquisque addiscere et usque quo debent.*" M. l'abbé nous a déjà dit que nous ne comprenions pas saint Thomas, parce que lui-même ne le comprenait pas. Encore ici, M. l'abbé n'est rien moins que concluant ! Mais admettons que M. l'abbé ait raison; qu'il se fasse, alors, traduire et expliquer ce latin-là, et nous comparerons son interprétation avec celle qu'on nous en a donnée : le public jugera entre nous deux.

Mais nous craignons fort que le public ait déjà pris un parti.

Hors-d'œuvre

Certains nous parlent de journalistes qui auraient vilipendé des évêques; ce qui n'est pas prouvé. Que les mêmes nous entretiennent donc des curés qui ont vilipendé le délégué du pape. Cela, au moins c'est prouvé: on n'a qu'à le demander à M. Tardivel.

Nous avons à Saint-Jérôme des prêtres qui sont devenus collaborateurs réguliers d'un journal poursuivi en diffamation par le président des syndics de l'église pour imputation libelleuse dans l'exercice de cette charge.

Il est avec le ciel des accommodements !

Le Nord, qui a pourtant des théologiens dans le personnel de sa rédaction, a remis indéfiniment l'explication du phénomène que nous lui avons signalé dans un précédent numéro : à savoir l'abstention des évêques du Dominion, qui avaient tous signé la requête présentée en 1895 au Gouverneur, demandant le désaveu des lois scolaires, à signer de même le mandement collectif du groupe d'évêques qui, contrairement à

l'opinion déjà approuvée par Rome en 1872, imposèrent aux députés catholiques de leurs diocèses une ligne de conduite "déterminée et exclusive".

Très forts les hommes du Nord dans la discussion !

La dernière de M. Tardivel :

La *Defense* ayant prétendu que "les fidèles n'ont rien à voir dans la manière dont l'évêque exerce sa juridiction," la *Verité* lui rétorque aussitôt avec vivacité :

"Ce principe est faux, entièrement faux, et n'a pu être inventé que par cette école étroite et excessive que nous avons au milieu de nous et qui, sous prétexte de combattre le libéralisme, tombe dans l'extrême opposé.

"Sans doute, il n'appartient pas aux fidèles de redresser l'évêque dans l'exercice de sa juridiction. Ce pouvoir appartient au Pape seul, agissant directement, ou par l'entremise des congrégations romaines ou d'un légat. Mais l'autorité épiscopale n'est pas une autorité arbitraire. Elle doit s'exercer selon le droit canonique et pour le plus grand bien des âmes. Dès lors, les fidèles ont beaucoup à voir dans la manière dont cette autorité s'exerce, puisque c'est pour leur bien, et non pour le bon plaisir de l'évêque, que cette autorité a été instituée par Notre Seigneur Jésus-Christ."

Les italiens sont de la *Verité*. Nous aurons probablement un mot à dire la semaine prochaine à ce propos.

Dans l'expectative

M. l'abbé G. Raison a écrit dans le Nord du 25 février qu'un prêtre, en dehors des fonctions de sa charge de pasteur, relève comme tous les autres citoyens des tribunaux civils. Pour établir sa prétention, M. l'abbé nous a cité un texte de Berthier qui mentionne le cas extraordinaire, le seul, où un clerc sera livré au bras séculier : c'est le cas d'un prêtre qui aura versé le sang des auteurs de ses jours.

Ce n'est guère concluant en faveur de la thèse générale du savant abbé !

Que M. le vicaire consulte à nouveau son auteur favori, et qu'il tâche d'y découvrir un texte, le texte qui lui donne enfin raison en étant blissant que les prêtres relèvent des tribunaux civils, non-seulement pour le crime de parricide, mais encore chaque fois qu'ils contreviennent à la loi comme citoyen, comme simple particulier.

Tant que M. l'abbé G. Raison n'aura pas produit ce texte-là, préférant garder

.....de Conrad le silence prudent,

il restera convaincu d'avoir prêché une erreur de doctrine. Que M. l'érudit ne se fâche pas, mais qu'il nous cite plutôt un texte de Berthier qui puisse l'excuser d'avoir écrit, le 25 février dernier, qu'en dehors des actes de son ministère spirituel,

LE PRÊTRE, COMME SIMPLE PARTICULIER, COMME CITOYEN, RELÈVE DES TRIBUNAUX CIVILS.

Si M. l'abbé ne pouvait pas trouver le texte en question, qu'il ait au moins, sinon assez d'humilité, du moins assez de franchise et de bon sens pour nous le dire, et avouer ainsi qu'après tout, le plus érudit des vicaires peut se tromper aussi bien, et plus lamentablement même, que le plus infime des mortels payeurs de support (sans parler de nous !)

ATTENTION — Vendredi dernier, il nous est arrivé un célèbre artiste de Paris qui peut faire ici tous les genres de portraits, chez M. Décarv, en face du marché.

Il fera les portraits à l'huile, au véritable pastel, à l'encre de Chine, à l'eau et au crayon gratuitement en achetant les cadres de lui. Et cela, durant toute la semaine prochaine.

On aura aussi un choix de cadres varié à des prix très bas, chez M. Décarv, en face du Marché.

— Assurez votre vie dans la GREAT WEST, compagnie qui a obtenu une moyenne de sept pour cent sur ses placements depuis son organisation. Ses placements sont sur des propriétés de ville rapportant des bénéfices.

Seul agent pour le district : M. JOS CORBEIL, Saint-Jérôme.

Les tribulations

D'UN

Pêcheur à la ligne

14 PAR

A. BROWN

VII

(Suite)

Lorsque je me présentai chez lui, je fus tout étonné d'y rencontrer M. Gaspard Grandin et son fils, le beau Félix. Ils étaient conviés, eux aussi, à manger *notre* poisson. Escomptant d'avance une victoire qu'il croyait certaine, l'ancien mercier les avait invités afin de célébrer plus pompeusement sa gloire et de trouver des adulateurs complaisants de son adresse et de sa science profonde. J'avoue que cette rencontre me déplut et me gêna ; mais, décidé à brûler mes vaisseaux, je demandai quelques minutes d'entretien à Vincent Champignol.

— Vous savez quelque chose ? me demanda celui-ci.

— Votre vainqueur se nomme Julien Tafforel.

Vincent Champignol courba la tête en proie à une vive contrariété et réfléchit pendant quelques secondes.

— Je ne voudrais point passer pour un homme grossier, dit-il, et pourtant je ne puis recevoir ce... Julien Tafforel. Je vous charge de lui présenter mes excuses.

— Moi !... Jamais !

— Que faire alors ?

— Tenir votre parole.

— Saviez-vous que mon adversaire fût Julien Tafforel ?

— Oui... Si je vous ai tu son nom, c'est parce que je vous voyais irrité contre lui sans motifs sérieux. N'est-il pas homme d'honneur, et le pêcheur à la ligne le plus accompli que l'on puisse imaginer ? Ceci ne vous donne-t-il pas des gages suffisants de l'égalité de son caractère et de la parfaite pondération de ses

facultés ? Un tel homme ne peut être qu'excellent mari.

— Je ne prétends pas le contraire, mais une franchise en appelle une autre... J'ai des engagements avec la famille Grandin, j'ai fait des promesses... et vous concevez mon embarras.

— On trouverait cent moyens pour rompre un mariage aussi peu avancé.

Il m'est impossible de reculer.

Mlle Laure passa près de nous et je l'appelai.

— Monsieur votre père, lui dis-je, tient à ce que vous épousiez M. Félix Grandin.

— Moi !... me marier avec cette horreur... Jamais !

C'est étonnant comme tout ce qui ne convient pas aux jeunes filles se transforme rapidement en horreur.

La réponse fut nette et catégorique. Maintenant, les griffes se montraient à nu.

— Allons, dit Vincent Champignol avec une modération que je n'attendais pas de sa part, qu'on introduise M. Tafforel lorsqu'il viendra.

— Justement, le voici.

Transformé par une tenue irréprochable et de bon goût, le peintre nous arriva tout souriant, et nous salua avec cette urbanité qui révèle une excellente éducation.

— Messieurs, dit Vincent Champignol, je vous présente le premier pêcheur à la ligne de notre époque !...

VIII

Notre amphytrion, quoique assidu et très convenable pour ses convives, paraissait assez préoccupé. Comme l'âne de Buridan, il était fort embarrassé entre les deux prétendants qui aspiraient à la main de sa fille. Devait-il affirmer, coûte que coûte son autorité de père, ou bien laisser Laure obéir à ses inclinations ? Au dessert, il se dérida.

Nous passâmes au salon pour prendre le café. La conversation prit un ton plus abandonné, qui rompit la réserve polie à laquelle nous étions astreints. Julien Tafforel sut encore s'insinuer dans les bonnes grâces de Vincent Champignol à propos d'une belle anguille qui nageait nonchalemment dans un aquarium installé près d'une fenêtre.

— Eh bien, monsieur, demanda l'ancien mercier, vous qui savez tant de choses sur les poissons et qui les attrapez si bien, vous serait-il possible de nous donner quelques renseignements sur l'anguille, qui est bien l'animal le plus mystérieux de nos cours d'eau ?

— Il est plus "embrouillé" que mystérieux, répondit Julien Tafforel, car certains savants ont compliqué à plaisir la *question* de l'anguille et ont divisé à l'infini les espèces.

Les anguilles, il est vrai, ont un passé historique aussi glorieux que les rougets, les daurades, les murènes dont nous avons tant parlé pendant la durée du combat homérique qui nous avait mis les armes à la main, M. Champignol et moi. Les Grecs et les Romains les tenaient en haute estime ; les Sybarites exemptaient de toute contribution ceux qui les pêchaient. Elles étaient souvent les hôtes des fontaines consacrées, et alors on les décorait de riches bijoux ; on leur attachait aux ouïes de magnifiques pendants d'oreilles. Elles étaient regardées comme divinité chez les Égyptiens, et les prêtres en interdisaient la chair au peuple. Le poète et médecin Nicandre jeta beaucoup de discrédit sur elles en soutenant qu'elles devenaient un aliment vénéneux lorsqu'on les mettait en contact avec la vipère.

— Et voilà, murmurai-je, comment la calomnie porte un tort considérable aux meilleures choses.

— Les anguilles offrent une particularité très curieuse, continua Julien Tafforel, et qui a contribué peut-être à les rendre l'objet de certaines superstitions. À l'extrémité de la veine caudale, elles ont un *cœur lymphatique*. Bien des pêcheurs savent cela, et lorsqu'ils veulent les tuer sans leur faire subir de mutilations apparentes, ils les mordent fortement à la queue. On avait remarqué cette extrême sensibilité de l'anguille sans l'attribuer à la cause que je vous indique. Il suffit, en effet, de passer légèrement le doigt sur la partie charnue de sa queue pour provoquer de rapides mouvements de torsion et de convulsion, même lorsqu'elle est presque privée de vie.

— Voilà encore une chose dont je ne m'étais jamais douté, dit Vincent Champignol.

— Vous parlerai-je de l'endurance de l'anguille et de sa vitalité extraordinaire ? On la trouve partout : dans les eaux courantes et agitées, sous les cascades, dans les eaux stagnantes, dans les mares, dans les fossés. Elle entreprend de longs voyages et ne craint pas de s'aventurer *sur terre*. Elle parcourt parfois de grandes distances en rampant comme les serpents, et en profitant avec un instinct admirable des terrains herbeux abondamment mouillés par les rosées. Comme elle ne se met en route que pendant les nuits les plus noires, cette curieuse migration a été contestée, mais des milliers de faits en ont démontré l'exacti-

tude. Pendant ses excursions, elle se nourrit de vers, de colimaçons, de larves, d'insectes, et même de quelques végétaux pour lesquels elle montre une certaine prédilection. Cependant, tout n'est point bénéfique, et si elle fait ripaille, elle gagne assez souvent une maladie connue sous le nom de "taches blanches" qui amène un dépérissement rapide et quelquefois la mort.

— L'anguille est-elle ovipare ou vivipare ? demandai-je voulant à mon tour étaler quelques connaissances ichthyologiques ?

— La réponse est quelque peu embarrassante, car les savants ne sont guère d'accord sur la reproduction de ce poisson qui présente tant de singularités. Les anciens croyaient qu'il naissait dans la vase, grâce à des fragments de son corps qu'il s'enlevait en se frottant contre un corps dur. Cependant, il est à peu près prouvé maintenant que l'anguille est ovipare, c'est-à-dire qu'elle se reproduit par des œufs et qu'elle dépose son frai à l'embouchure des fleuves, dans les étangs du littoral, partout enfin où les eaux douces se mêlent aux eaux salées. Quoi qu'il en soit, chaque année, au printemps, des milliers, des millions de petites anguilles désignées sous la dénomination de *civelles*, *bouirons*, remontent les cours d'eau en masses compactes, et vont se disséminer au loin jusque près des sources. Il est certain que l'anguille ne se reproduit que dans la mer, ou du moins à proximité de la mer, et que l'eau douce lui est indispensable pour prendre son accroissement. Elle remonte donc fleuves, rivières et ruisseaux lorsqu'elle ressemble à un fil, et elle les redescend quand elle est adulte pour assurer la conservation de l'espèce. C'est d'après ces faits que les pêcheurs des lagunes de Commachio, en Italie, avaient organisé tout un système de canaux et de bassins leur permettant de capturer des masses considérables d'anguilles, bien avant que les naturalistes, et principalement Syallanzani, eussent décrit leurs mœurs et leurs habitudes.

— Ce qui prouve, ajoutai-je sentencieusement, que l'observation et l'expérience sont d'un grand prix.

— Il n'y a qu'un instant, dit Vincent Champignol, vous parliez des nombreuses espèces d'anguilles ; pourtant, toutes celles que j'ai prises ressemblaient à celle-ci.

(A suivre)

UN LEGER EFFORT

Il en coûte peu pour toujours avoir chez soi du Baume rhumal qui guérit les affections de la gorge.

REMINISCENCES

Le grand sermon de Mgr Langevin, prononcé dans la cathédrale de St-Boniface, le 14 février 1897.

(Suite)

“ Et qui donc, après tout, est juge en cette matière ? Sont-ce des politiciens sans conscience, des hommes dévorés par la soif des honneurs et de l'or ?

“ Le juge, c'est votre archevêque et, comme tel, je vous dis que par le règlement en question nous perdons le droit d'instruire nos enfants dans la religion et la langue de nos pères. Ce règlement, il n'est rien moins qu'anticatholique et anti-français.

“ Mais, nous disent quelques-uns, pourquoi condamner un règlement que vous n'avez pas essayé ? L'essayer ? jamais !

“ On nous avait proposé une loi remédiatrice qui nous rendrait tous nos droits en principe. Cette loi, nous étions prêts à l'accepter et les mêmes hommes qui nous disent aujourd'hui d'essayer le règlement ne l'ont pas voulu. Nous avons conjuré à deux genoux ces hommes politiques, ces hommes d'Etat, de vouloir nous accorder la faveur de voter pour cette loi. Ils nous ont répondu : “ Ce n'est pas assez ; accepter semblable loi, ce serait nous lier à tout jamais et renoncer à nos droits de catholiques ” ; Et ce sont ces hommes qui viennent aujourd'hui nous demander d'essayer un règlement qui ne nous donne rien ! Et on dira que l'évêque ne sait pas ce qu'il dit et se contredit ! O ironie !

“ Le règlement n'est autre chose que la loi scélérate de 1890 sous une autre forme.

“ On parle beaucoup de la demi-heure d'enseignement religieux ; mais l'enseignement peut être donné aussi d'après la loi de 1890 ; preuve : les rapports des inspecteurs qui mentionnent des centaines d'écoles publiques où l'on enseigne la Bible ou les dix commandements

de Dieu ou des sujets de morale, après la classe du soir.

“ Des maîtres catholiques ! mais la loi de 1890 ne défend pas de retenir les services des maîtres catholiques ; la preuve c'est le fait que plusieurs jeunes filles catholiques enseignent actuellement dans les écoles protestantes. Mais peut-être que le soi-disant règlement favorise l'enseignement du français ? Odiuse tromperie ! De par la loi de 1890, l'on peut enseigner le français dans les écoles, et un inspecteur a même reproché aux commissaires d'une école française de St-Léon de ne pas enseigner le français. Que nous accorde donc ce funeste et perfide règlement ?

“ Rien, absolument rien de nouveau. Ah ! mes bien chers frères, il est évident qu'après avoir trahi vos intérêts scolaires, on veut donner le change au peuple canadien en lui faisant croire que l'on a beaucoup fait pour nous.

“ Et qui donc nous fait la guerre en ce moment ?

Ce n'est pas un parti, c'est un groupe d'hommes qui veut faire la guerre à l'Eglise catholique et installer les écoles sans Dieu.

O murs témoins des assemblées de leurs conseils ! parlez donc et dites-nous ce que ces hommes perfides ont décidé contre nous.

Ah ! je le sais, il y a encore de la foi dans vos cœurs, une foi profonde, et vous seriez prêts à verser votre sang pour elle. On voudrait vous entraîner au schisme et vous séparer de votre mère ! Mais vous n'écoutez pas ceux qui cherchent à vous corrompre. — Les uns prennent un air de modération qu'ils pratiquent extérieurement. Ils sont polis pour mieux cacher leur hypocrisie. Au fond, ils méprisent les évêques, tout en protestant de leur respect pour le Pape. Les souillures sont à l'intérieur. Il faut disséquer pour les trouver. Ce sont des hommes dangereux.

Les autres n'ont pas la même habileté. Ils insultent avec une brutalité révoltante l'autorité religieuse, ils la défient, ils lui donnent cinq ans pour réfléchir, ils approuvent et vantent les écoles mixtes, félicitent les protestants,

Ils opposent le père de famille à l'Eglise. Leurs journaux font la même besogne.

D'autres mentent effrontément et disent que l'Evêque a accepté le règlement. Et vous pensez qu'une cause défendue de cette façon est la bonne ! Non !

Je dis que ces hommes veulent un schisme, et voici ce qu'ils ont décrété :

« Nous allons porter la guerre au centre du pays, le pays va savoir si les catholiques du Manitoba veulent des écoles séparées. »

Il y a deux manières d'envisager la chose. La lutte se transporte ici et les deux camps sont tranchés

D'un côté, les principes catholiques, l'autorité de l'Eglise et le bon peuple.

De l'autre, des hommes qui défient l'Eglise et se croient assez forts pour contrebalancer son action.

Ce n'est pas une question de parti : il s'agit de l'Eglise catholique et des adversaires de nos écoles.

Ce n'est pas non plus une question d'hommes. Sans doute il est important d'avoir des hommes instruits pour représenter une cause, mais n'oublions pas que la première qualité d'un candidat c'est de ne pas tourner le dos à ceux à qui il a fait des promesses formelles, c'est de remplir le mandat sans trahir ceux qu'il représente.

Je suis évêque et j'ai le droit de vous parler d'autorité. Laissez-moi vous citer, à ce propos, un passage de l'Encyclique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII sur l'Unité de l'Eglise :

Si la puissance de Pierre et de ses successeurs est pleine et souveraine, il ne faudrait cependant pas croire qu'il n'y en a point d'autre dans l'Eglise. Celui qui a établi Pierre comme fondement de l'Eglise a aussi choisi douze de ses disciples, auxquels il a donné le nom d'apôtres. De même que l'autorité de Pierre est nécessairement permanente et perpétuelle dans le Pontife romain, ainsi les évêques, en leur qualité de successeurs des apôtres, sont les héritiers du pouvoir ordinaire des apôtres, de telle sorte que l'ordre épiscopal fait néces-

sairement partie de la constitution intime de l'Eglise. Et quoique l'autorité des évêques ne soit ni pleine, ni universelle, ni souveraine, on ne doit pas les regarder comme de simples « vicaires » des Pontifes romains car ils possèdent une autorité qui leur est propre, et ils portent en toute vérité le nom de prélats « ordinaires » des peuples qu'ils gouvernent. »

(A suivre)

SOINS AUX MALADES

CHAPITRE VII

Aliments liquides

Dans les maladies graves un patient ne peut pas digérer de nourritures solides, et il doit forcément se contenter d'aliments liquides. Il est important que la garde-malade sache en préparer une variété, car le même menu fatigue vite un malade. Rien que le lait peut entretenir la vie bien longtemps. Quelquefois il est trop riche, et on le corrige de ce défaut, c'est-à-dire on le rend plus digestible, en ajoutant de l'eau de chaux.

Lait et eau de chaux

Pour faire de l'eau de chaux, versez de l'eau froide sur un morceau de chaux dans une jarre en terre cuite. Après que la chaux est émietlée et déposée au fond, décantez l'eau, coulez-la et mettez-la dans des bouteilles bouchées. La quantité d'eau versée sur la chaux ne fait rien à l'affaire. Ajoutez deux cuillerées d'eau de chaux par tasse ordinaire de lait.

(A suivre)

—LA PHILADELPHIA est la chaussure la plus chic, la plus élégante et la plus belle de nos jours. En vente chez J. D. FOURNELLE. Allez les voir. Nouvellement arrivé au même magasin, un bel assortiment de chapeaux pour hommes, femmes et enfants.

MM. HAMEL & VERRER, de la rue Saint-Joseph, 133, à Québec, sont nos représentants pour la vieille capitale et pour Lévis.

A travers champs

Un détail intéressant et fort peu connu de la carrière littéraire du député italien qui vient de mourir si tragiquement.

Félix Cavalotti était en même temps que poète et auteur dramatique un helléniste des plus distingués. Il se plaisait même à chanter dans la langue d'Homère, qu'il connaissait aussi parfaitement que la sienne.

Un jour, il vit arriver chez lui un jeune clerc qui lui remit de la part de son maître un pli portant cachet épiscopal. Le poète l'ouvrit et lut une de ses pièces de vers grecs fort élégamment traduite en vers latins. Cet aimable envoi était signé : Joachim Pecci.

A quelque temps de là, le traducteur devint pape. Cavalotti se rappela alors qu'il avait une dette à payer, et le fougueux soldat de Garibaldi se mit à son tour à traduire les virgiliennes poésies latines de Joachim Pecci, puis les adressa en beaux vers italiens à Léon XIII.

Un conseil municipal qui lève subitement la séance pour aller à la chasse voilà qui n'est pas banal ! C'est dans une commune du canton d'Eu que la chose est arrivée.

Une grave question était agitée, lorsque tout à coup, au plus fort de la discussion, un homme tout essoufflé fit irruption dans la salle : "Monsieur le maire, dit-il, je viens de voir à cinq minutes d'ici une bande de six sangliers se réfugier dans les joncs-marins de M. B. . ."

M. le maire, sans perdre son sang-froid, remercia le porteur de cette bonne nouvelle, il ne dit pas que la séance continuait, mais, se levant aussitôt, proposa à l'assemblée de suspendre un instant la séance, ce qui fut accepté à l'unanimité.

Armer M. le maire, fut l'affaire d'un instant, et suivi de son conseil, et toujours ceint de son écharpe, il se mit à la poursuite des animaux signalés.

Les sangliers, peu habitués à tant d'honneurs restèrent un moment syncopés à l'arrivée de cette visite inattendue, et un de ces animaux fut tué et amené triomphalement à l'auberge du pays au milieu de la population enthousiasmée.

Un évêque dupé :

Les journaux anglais content une petite histoire récemment arrivée à l'évêque de Worcester. Celui-ci traversait en chemin de fer une

ville de son diocèse, Banbury, où l'on fabrique des gâteaux renommés. Pendant l'arrêt du train, voulant à la fois se nourrir et encourager l'industrie locale, il appela un gamin et le pria d'aller lui chercher un gâteau à la boulangerie la plus proche. Le prix de chaque "banbury-cake" est de trois pence. Il en remit six à l'enfant en lui disant : "Tu achèteras un gâteau pour toi." Le jeune commissionnaire resta assez longtemps absent. Il reparut, enfin, la bouche pleine, au moment où le train s'ébranlait, et, rendant trois pence à l'évêque, lui cria : "Il ne restait plus qu'un gâteau, gouverneur !"

A propos de la démolition de Sainte-Pélagie le *Gaulois* raconte la petite aventure que voici qui divertit fort tout Paris, il y a quelque dix-sept ou dix-huit ans.

Un de nos confrères était alors détenu pour avoir manqué de respect, quatre ou cinq ans trop tôt, au président Grévy et à son gendre M. Wilson.

Or il y avait à Paris une fort belle personne, extrêmement névrosée, dont le plus cher délice était de causer avec un condamné à mort la veille de son exécution.

Deux aimables fumistes lui promirent de la satisfaire . . . et un petit complot fut organisé, complot auquel participa notre confrère détenu. Il était jeune alors et non ennemi d'une douce gaieté ! . . .

Grâce à la complicité d'un des gardiens . . . et à la naïve névrosée, cette dernière fut introduite à Sainte-Pélagie, persuadée qu'elle entraînerait à la Roquette. Sainte-Pélagie est une prison d'opéra avec des barreaux énormes et des verrous effroyables.

Mise en présence du prétendu condamné à mort, qui avait pris une mine de circonstance, elle lui prodigua de son mieux ses consolations, puis se retira . . . son mouchoir sur les yeux.

Quelques mois après, elle retrouva son condamné au théâtre.

— Eh quoi ! . . . s'écria-t-elle, vous n'avez donc pas été guillotiné ?

— Si, répondit notre confrère ; mais ça va mieux ! . . .

A l'Académie française, on s'occupe beaucoup des prochaines élections qui doivent avoir lieu en remplacement d'Henri Meilhac et du duc d'Aumale.

La succession de l'auteur de "l'Histoire des Condé" paraît, dès à présent, dévolue au géné-

ral du Barrail qui aura pour concurrent M. Ernest Daudet.

Pour le fauteuil de Meilhac, les candidats sont nombreux. Emile Faguet a pour lui les universitaires et notamment Henry Houssaye, Gaston Boissier, Jules Lemaitre, Ferdinand Brunetière. Il est soutenu aussi par un poète : Sully Prudhomme.

Paul Hervieu est chaudement patronné par J.-M. de Heredia et Henri Lavedan a pour parrains fidèles François Coppée, André Theuriot et Paul Bourget. M. Imbert de Saint-Amand a pour lui le parti des ducs, auxquels se joint Mgr Perraud.

Les chances d'Henri Becque sont des plus minces, et enfin Emile Zola n'obtiendra pas, paraît-il, une seule voix.

En somme, cette élection sera chaude et nécessitera pas moins de cinq ou six tours de scrutin,

Si le Huron que Voltaire nous a présenté sous le nom de l'Ingénu était en France, il est probable qu'apprenant le duel Picquart-Henry et curieux comme il l'était de saisir le sens des choses, il aurait voulu savoir pourquoi ces deux officiers se sont battus.

On lui aurait répondu :

— Parce que l'un a accusé l'autre d'avoir menti.

— Et lequel a été blessé ? aurait-il demandé.

— Celui qui avait lancé l'accusation.

— Alors il a été, par ce fait, démontré que cette accusation était une injure gratuite ?

— Nullement. Les choses se passaient ainsi au moyen-âge, dans les temps semi-barbares où l'issue du duel était considérée comme la manifestation du jugement de Dieu. Aujourd'hui, personne n'admet plus que Dieu intervienne dans ces sortes d'affaires.

— Alors la blessure reçue par l'un des combattants ne prouve rien ?

— Rien du tout.

— Dans ce cas, qu'avaient-ils besoin de se battre ?

— Le duel devait servir à montrer qu'ils ne sont des poltrons ni l'un ni l'autre, pas plus l'offensé que l'offenseur.

— Est-ce que l'on mettait en doute leur bravoure ?

— En aucune façon.

— Eh bien, alors pourquoi le duel ?

— Parce que... parce que... c'est l'usage.

Et l'Ingénu, après ce dialogue aurait eu le droit de considérer que l'on était logique au moyen-âge quand on se battait puisque ce com-

bat singulier avait la signification d'un jugement et qu'on ne l'est plus aujourd'hui puisque cette croyance a disparu.

Les ingénieurs de la ville de Paris sont, paraît-il, désolés. La cause de cette désolation ? Ce sont les rats.

Ces rongeurs en effet, qui, depuis quelques années, ont envahi les voûtes souterraines des égouts communaux, les sous-sols des Halles et les caves du Palais-Royal, y commettent des ravages qu'on est impuissant à arrêter.

On a vainement essayé de leur donner la chasse ; on a dressé dans ce but une centaine de chiens ratiers. C'étaient des bêtes superbes, fortement râblées, à la dent dure. On attendait d'eux des prouesses.

Hélas ! il fallait en rabattre. Une bonne moitié des chasseurs fut promptement mise hors de combat. La chimie, appelée à la rescousse, ne fut pas plus heureuse que les chiens. Aussi les rats n'ont fait que croître... et enlaidir... et l'on se demande avec effroi jusqu'où ira la progression effrayante des dégâts qu'ils occasionnent.

Les docteurs chinois aiment beaucoup les spécialités et s'occupent exclusivement des traitements de certaines maladies. Il y a des médecins pour les maladies qui proviennent du froid, et d'autres pour celles qui sont causées par le chaud.

Les uns pratiquent l'acupuncture, d'autres raccommoient les membres cassés. Il y a enfin les médecins pour les enfants, des médecins pour les femmes, des médecins pour les vieillards. Il en est qu'on nomme *succurs de sang* et qui fonctionnent comme des ventouses vivantes ; ils apposent hermétiquement leurs lèvres sur les tumeurs et les abcès des malades ; puis, à force d'aspirer, ils font le vide et les sangs des humeurs jaillissent en abondance dans leur bouche. Nous avons eu l'occasion de voir à l'œuvre un de ces vampires, et nous n'oublierons jamais le spectacle rebutant que présentait cette face hideuse collée aux flancs d'un malheureux qu'elle semblait dévorer. La cure des yeux, des oreilles et des pieds est ordinairement réservée aux barbiers qui jouissent, en outre, dans les provinces du Midi, du privilège de faire la pêche aux grenouilles. Quelle que soit la spécialité des médecins chinois, on en voit très peu qui deviennent riches en exerçant leur art ; ils vivent au jour le jour, comme ils peuvent, et rivalisent ordinairement de privations et de misère avec leurs confrères les maîtres d'école.

Le Courrier des Etats-Unis

SEUL JOURNAL D'AMERIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dépêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Payable invariablement d'avance

	Un An	Six mois	3 mois
Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris)	\$12 60	\$6 30	\$3 40
Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin)	2 50	1 50	
Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin)	5 20	2 60	1 50

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques, Traités, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

H. P. Sampers & Co.,

195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné,
demeurant à rue
comté province.....
déclare souscrire à un abonnement de.....

A

L'EGALITE

Ci-joint §..... en mandat, argent ou timbres-poste
pour l'abonnement et la prime. Numéro de la prime désiré:

Date.....

Signature :.....

COUPON-PRIME

✠ **L'Egalite** ✠

S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE

FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &c

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes,

Coffres-forts, Poèles, Charbon, Horloges, &c.

ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE

MONTRES

des meilleures Fabriques

à des prix défiant toute compétition

☞ M. Lavolette achète le vieux caoutchouc à raison de \$1 50 les cent livres ☞

S. G. LAVIOLETTE

ST-JEROME

The Merchants Bank of Canada

Bureau chef.....Montreal

CAPITAL PAYE.....\$6,000,000
FONDS de RESERVE.....\$3,000,000

G. HAGUE, Gérant-général.
THOMAS FYSHE, Gérant général adjoint.
E. F. HEBDEN, Surintendant des succursales.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES CITES ET DANS LES PRINCIPALES VILLES
DE LA PUISSANCE DU CANADA

Fait toutes sortes de transactions de Banque.

Change Anglais et Américain acheté et vendu.

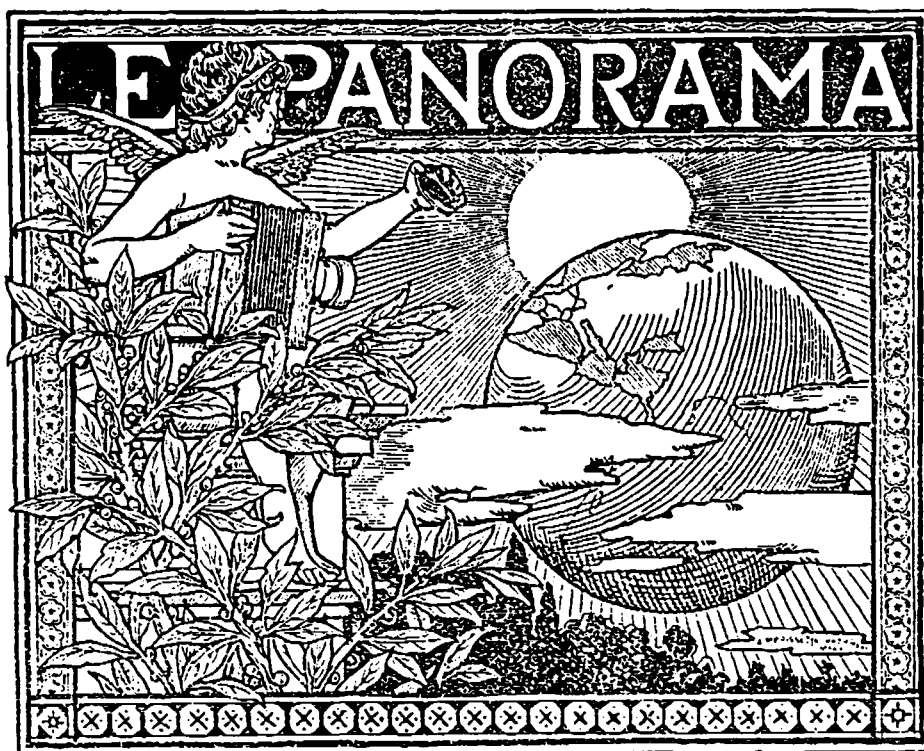
Nous escomptons les billets approuvés des manufacturiers, marchands, commerçants
cultivateurs.

Dépôts reçus et intérêts payés au taux courant.

Lettres de crédit émises payables en Chine, au Japon et dans tous les pays du monde}

A. C. E. DELMEGE, Gerant

Succursale de St-Jérôme



PRIMES

PREMIERE SÉRIE — A tous nos abonnés pour douze, pour six et même pour trois mois, ainsi qu'à tous les lecteurs au numéro porteurs de notre coupon de prime, nous offrons un riche album du dernier

Panorama-Salon de 1897

Le Panorama reproduit les œuvres les plus importantes, — Peinture et Sculpture — exposées en mai et juin 1897 au Palais des Champs-Élysées et du Champ de Mars, à Paris. Une notice de M. Gaston Schéfer, critique d'art, accompagne chaque gravure. Le Panorama-Salon, avec ses seize belles photogravures en teintes variées, d'un travail irréprochable et d'un goût si exquis constitue une œuvre d'art vraiment riche et digne de figurer sur la table de n'importe quel salon. Aucun journal ou revue n'a encore offert, à titre gracieux une pareille prime à ses lecteurs. Nous la donnons absolument à tout abonné d'un an, de six mois ou de trois mois qui remplira le bulletin ci-contre et nous l'adressera avec le prix de l'abonnement et 5 cents pour l'expédition de la prime franco à domicile. Nous la donnons également à tout acheteur au numéro qui détachera le coupon-prime ci-dessous et nous l'enverra avec 15 cts en argent ou en timbres. *On envoie facilement sous enveloppe de la menuisier renfermée dans un morceau de vieux journal.*

Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de l'ÉGALITÉ, à St-Jerome,